CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E144855** **VALABLE JUSQU'AU** **19/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2008

Raison sociale : RACINE BENJAMIN

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 26/11/2023

Capital : 0

21 RUE D'HERIMONCOURT
25150 AUTECHAUX-ROIDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM BESANCON 00199 08 25

Siret : 503 274 854 00010

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4311335-001

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301 660 506

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301 660 506

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 61 39 60 96 **Fax :**

Portable : 06 61 39 60 96

Responsabilité légale :
RACINE BENJAMIN CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : etsracineb@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 201 430 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	3	25/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 08:19

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.